



Prélèvements urinaires autres que l'ECBU

I – OBJET :

Ce mode opératoire décrit les différentes étapes à suivre pour réaliser les prélèvements urinaires en fonction des tests à réaliser à l'exception de l'ECBU. Il s'applique à l'ensemble des prélèvements urinaires réalisés sous la responsabilité du laboratoire.

II – DOMAINE D'APPLICATION :

Ce mode opératoire est mis en application par tout le personnel autorisé à effectuer les prélèvements urinaires, soit :

Les praticiens hospitaliers (médecins, biologistes, internes...)

Les infirmières, techniciens préleveurs

Les examens de biologie médicale sont réalisés sous la responsabilité des biologistes médicaux qui déterminent les procédures applicables (*Art. L. 6211-7 et 6211-15 ordonnance*).

L'engagement à respecter les exigences du manuel de prélèvement est contractualisé avec la direction des soins de l'établissement.

Les personnels soignants s'engagent à respecter les exigences du laboratoire, spécifiées dans le **guide des prélèvements biologiques** réalisé et mis à jour par le biologiste-responsable du laboratoire.

Les prélèvements peuvent être réalisés par les patients eux-mêmes. Ils sont informés des préconisations de recueil par le laboratoire ou l'unité de soins où se déroule le prélèvement (cf. C1/FI-LAB-004).

III – DEFINITIONS / ABREVIATION :

Néant

IV – DOCUMENTS DE REFERENCE :

Néant

V – CONTENU :

Avant de commencer, il faut :

- Vérifier l'identité du patient (nom, prénom, date de naissance) en lui demandant de formuler son nom (si possible) ou en demandant une pièce d'identité.
- Vérifier la concordance avec la prescription.
- S'assurer de la conformité des éventuelles conditions de prélèvements (jeûne, dernière prise de médicament, période de repos, date des dernières règles, week-end et jours fériés...). Cf. Guide des prélèvements / INTRANET
- Recueillir les renseignements cliniques et thérapeutiques si nécessaires.
- Se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique avant de mettre des gants.




Recueil des urines de 24H

Principe : Le recueil des urines de 24H permet de doser certains paramètres de biochimie urinaire et de déterminer *le débit* de ceux-ci sur 24H (ex : protéinurie de 24H).

Matériel : fourni par le laboratoire de biologie

1 ou 2 flacons de 2L réservés au recueil urinaire 

1 tube vacutainer beige sans additif 

1 canule de transfert. 

Feuille de préconisations pour le patient externe

Technique :

Le recueil est effectué par le patient lui-même.

Pour les patients sondés, recueillir, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité de l'établissement, les urines à partir de la poche et les transvaser dans le(s) flacon(s) de 2L.

① Au lever (par ex : 8 heures) :

Vider la totalité de la vessie dans les toilettes.

Noter sur le flacon la date et l'heure de départ du recueil.

② Pendant 24 Heures :

Recueillir la totalité des urines de la journée et de la nuit y compris celles du lendemain au lever à la même heure (8 heures) dans le flacon fourni par le laboratoire. Entre les recueils, le flacon doit être conservé à 4°C **et à l'abri de la lumière**. Noter sur le flacon la date et l'heure de fin du recueil.

③ Identifier le(s) flacon(s) avec nom, prénom et date de naissance (ou étiquette patient).

④ **Pour les patients externes :** ⇒ Rapporter rapidement le(s) flacon(s) au **secrétariat externe** du laboratoire, **maximum 2h après la fin du recueil**, avec la **feuille de préconisation remplie** par le patient et l'**ordonnance**. Attention : ne pas débuter le recueil un samedi puisque le laboratoire est fermé au public le dimanche



Pour les patients hospitalisés ⇨ Vérifier sur le guide des prélèvements le volume nécessaire pour l'examen souhaité.

- Soit 10 ml suffisent : dans ce cas homogénéiser les urines de 24 H et **remplir** un tube bouchon beige à l'aide d'une canule de transfert. Homogénéisation du tube par 8 à 10 retournements successifs. Identifier immédiatement le tube et noter la diurèse, la date et l'heure du début et de fin du recueil.



- Sinon, **envoyer la totalité des urines de 24H** (à défaut la **totalité de la miction**) au laboratoire pour Calcium, Phosphore, Magnésium, Acide urique, Méтанéphrines, Normétanéphrines, Acide homovanilique, VMA, 5HIA, et Cortisol libre urinaire, en s'assurant de la conformité des conditions de prélèvement pour les analyses spécifiques. (Se référer au guide de prélèvements).

Valeurs de référence :

Celles-ci dépendent des analyses effectuées.



Echantillon de miction

Principe : Pour certaines analyses les urines doivent être fraîchement émises.

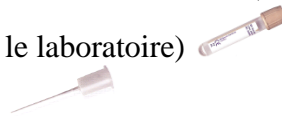
Matériel :

1 petit pot (type crachoir fourni par la pharmacie) ou 1 pot de recueil avec canule intégrée



(Usage réservé au laboratoire)

1 tube vacutainer beige sans additif (fourni par le laboratoire)



1 canule de transfert (fourni par le laboratoire)

Des compresses imbibées d'eau (uniquement pour les femmes enceintes)

Technique :

- Procéder comme pour l'ECBU en remplaçant le pot stérile par un pot type crachoir (SOINS INF 3.17).
- **La toilette génitale n'est pas recommandée (sauf pour les femmes enceintes avec des compresses imbibées d'eau).**
- Homogénéisation du tube par 8 à 10 retournements successifs.
- Identifier immédiatement le tube

Pour les patients externes : ⇒ Rappporter le(s) flacon(s) au secrétariat externe du laboratoire, avec la feuille de préconisation remplie par le patient et l'ordonnance.

Attention : le laboratoire est fermé au public le dimanche

Remarque :

Pour réaliser les examens Calcium, Phosphore, Magnésium et Acide urique dans les urines, il est **nécessaire de rapporter la totalité de la miction.**

Valeurs de référence :

Celles-ci dépendent des analyses effectuées.